

Dans trois secteurs résidentiels

Sherbrooke met les dos d'âne à l'essai

A 3

la tribune



Le Canadien ont arraché une victoire au Saddledome de Calgary, hier soir, pour ainsi niveler la série finale de la coupe Stanley, 1-1. Ci-Haut, Mike McPhee et Brian Skrudland jubilent devant le cerbère Mike Vernon, battu par un tir voilé du défenseur Larry Robinson au premier vingt.

Chelios jette une douche froide sur les Flames

D 1



À l'endroit des présidents d'élections municipales

Des conseillers et maires font du tordage de bras

par Norman DELISLE
QUÉBEC (PC) — Des maires et des conseillers exercent de l'ingérence politique sur les présidents municipaux d'élection, a fait savoir le directeur des élections du Québec, M. Pierre-F. Côté.

«C'est tout à fait inacceptable et si la situation ne s'améliore pas, je ferai des recommandations au gouvernement pour aider les présidents d'élections municipales», a affirmé M. Côté devant la commission parlementaire qui étudiait ses prévisions budgétaires annuelles.

Dans les municipalités du Québec, c'est un fonctionnaire municipal, souvent le greffier ou le secrétaire-trésorier, qui agit comme président lors des élections. En dehors de la période électorale, ce fonctionnaire est soumis aux ordres du maire, mais en campagne électorale, le maire devient candidat et les rôles sont inversés.

«Les présidents d'élection se font souvent tordre le bras par le maire ou par le conseil municipal», a dit M. Côté en citant quelques exemples.

Des cas

Dans une municipalité, on a forcé le président local des élections à ne pas procéder au recensement des électeurs sous prétexte qu'il n'était pas nécessaire de posséder une liste d'électeurs.

Ailleurs, on a assigné un seul bureau de scrutin pour un groupe de 400 électeurs.

À un troisième endroit, le président d'élection s'est vu interdire par les autorités municipales l'achat de papier pour les bulletins de vote, sous prétexte qu'on favorisait l'élection des candidats par acclamation.

«La situation ne s'améliore pas et cela m'inquiète», a dit le directeur des élections.

Il y aura cet automne des élections dans quelque 1000 des 1600 municipalités du Québec. Le président des élections répondra aux demandes d'assistance que certaines municipalités peuvent lui adresser. Cela s'est produit à 580 reprises l'an dernier, dont 382 fois par le prêt de matériel électoral.

Les étudiants

Par ailleurs, le ministre responsable de la Réforme électorale, M.

Michel Gratton, a mis le doigt sur une imprécision de la loi électorale qui pourrait se traduire par l'interdiction pour les étudiants de voter dans le comté où ils poursuivent leurs études, si le scrutin est déclenché pendant les vacances estivales, mais tenu pendant l'année scolaire.

L'interprétation de la loi dit en effet qu'un étudiant peut s'inscrire dans une circonscription autre que celle de sa résidence permanente s'il réside dans cette nouvelle circonscription lors du déclenchement de l'élection.

«Si le premier ministre déclenchait une élection en août pour septembre ou octobre, plusieurs étudiants qui résideraient chez leurs parents au moment du déclenchement de l'élection ne pourraient pas s'inscrire là où ils résident au moment du vote», a fait valoir le ministre Gratton, qui croit qu'une telle interprétation va à l'encontre de la philosophie de la Loi électorale.

Le directeur des élections Pierre-F. Côté a dit qu'il allait étudier la question et analyser l'interprétation de la loi de façon à faire les recommandations appropriées.



Pierre-F. Côté, le directeur des élections du Québec.

Accusé d'agression sexuelle sur sa belle-mère... puis sur un garçon à Drummondville

par Gérald PRINCE
DRUMMONDVILLE —

Alors qu'il attend son procès pour agression sexuelle sur sa belle-mère, un individu de 25 ans de Drummondville a été cité hier devant le juge Louis Carrier, cette fois sous l'accusation d'agression sexuelle sur un garçonnet de 10 ans.

L'individu reste détenu en prison en attendant de nouvelles procédures qui ont été fixées au 7 juin devant le juge Yvon Sirois.

L'an dernier, l'individu, qui demeure boulevard St-Joseph, avait été arrêté une première fois, pour avoir agressé sexuellement sa belle-mère de 62 ans. A cause du mauvais état de santé de la victime, la cause a été re-

mise une dizaine de fois depuis son arrestation, le temps de permettre à la dame de se rétablir.

Hier matin, l'enquête préliminaire s'est déroulée en cour, mais son contenu ne peut être rapporté à la suite d'une ordonnance de non-publication émise par le juge Carrier à la demande de la défense. À l'issue de cette procédure, le prévenu a été cité à procès pour le 6 juin.

Cependant, une nouvelle accusation était déposée contre lui hier, soit celle d'avoir, le 22 avril dernier, agressé sexuellement et pratiqué la sodomie sur un garçonnet de 10 ans.

La liberté sous cautionnement a été refusée à l'accusé qui devra rester en prison jusqu'au 7 juin, alors qu'il subira son enquête préliminaire devant le juge Yvon Sirois dans ce dernier dossier.

Le Sénat cesse son obstruction: Ottawa peut signer ses chèques

par Guy TAILLEFER
OTTAWA (PC) — Les sénateurs libéraux ont mis fin, hier, à leur obstruction au projet de loi C-14 et rendu au gouvernement fédéral son pouvoir de dépenser 33 milliards \$ pour financer ses opérations.

Le Sénat a adopté en après-midi le projet de loi, qui a reçu ensuite la sanction royale, autorisant ainsi le gouvernement à signer ses chèques, dont l'émission était suspendue depuis lundi soir dernier. Les 33 sénateurs libéraux présents se sont abstenus lors du vote.

La querelle entre le Sénat à majorité libérale et le gouvernement conservateur aura duré près d'une semaine. Faute de ce pouvoir de dépenser, le gouvernement n'aurait pu verser aujourd'hui leurs salaires aux 17 000 membres du personnel de la GRC et du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS).

La dispute, si elle avait persisté, aurait pu également mettre en péril l'émission, la semaine prochaine, des pensions et des allo-

cations destinées aux 130 000 anciens combattants canadiens et le versement des salaires aux quelque 200 000 fonctionnaires fédéraux.

Protestation

Les sénateurs libéraux bloquaient l'adoption du projet C-14, qui confie à l'administration fédérale le pouvoir de dépenser 33 milliards \$ pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1990, en guise de protestation contre l'utilisation de mandats spéciaux, au montant de 7,5 milliards \$, auxquels a eu recours le gouvernement pour financer ses activités au cours de l'hiver dernier, alors que le Parlement ne siégeait pas.

Tout crédit budgétaire doit normalement être approuvé par le Parlement, quoique la Loi sur l'administration financière autorise le recours, en cas d'urgence, à des mandats spéciaux disponibles sur décret gouvernemental.

Or, il n'y avait pas urgence, a objecté le Sénat, qui a jugé «erronée et odieuse» l'interprétation qu'avait donnée le gouvernement

à la loi afin de justifier son utilisation de ces mandats.

Une paralysie douteuse

Le leader libéral au Sénat, M. Allan McEachen, avait promis dès lundi dernier que personne ne souffrirait de cette dispute. Il mettait toutefois en doute les déclarations gouvernementales, selon lesquelles la non-adoption du projet C-14 paralysait le pouvoir de dépenser du gouvernement.

Hier, son adjoint Royce Frith estimait que l'interruption de l'émission de certains chèques, lundi soir, constituait plutôt un acte d'intimidation de la part du président du Conseil du Trésor, Robert de Cotret, face au Sénat, mais reconnaissait que les sénateurs libéraux n'avaient pu ignorer les inquiétudes que risquait de causer la dispute aux anciens combattants.

M. de Cotret a comparu pendant une heure trente, hier matin, devant le Comité des finances du Sénat. Une comparaison à l'issue de laquelle M. Frith se déclarait moins convaincu que jamais de la légalité et de la constitutionnalité du recours aux mandats spéciaux par le gouvernement.

Dans son rapport rédigé à la hâte et envoyé au Sénat dans l'après-midi, le comité renonce à exiger du gouvernement qu'il reconnaisse avoir abusé des dispositions contenues dans la Loi sur l'administration financière. Il invite cependant les Communes à ne pas répéter ce précédent, dont il accuse le gouvernement de s'être rendu coupable.

Le comité juge que l'attitude du gouvernement «conduit immédiatement à la conclusion qu'il serait légal et constitutionnel pour lui de gouverner le Canada sans convoquer le Parlement».

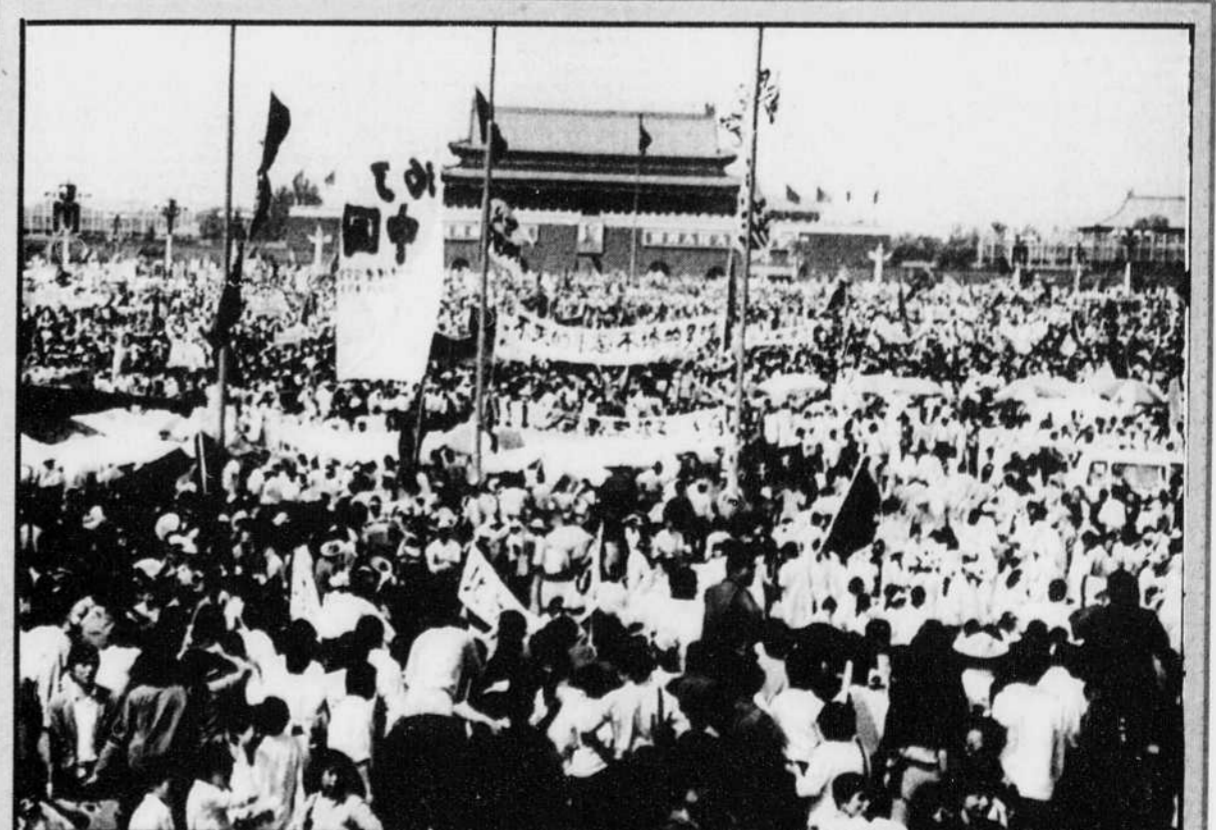
La querelle couvrait environ le quart des dépenses totales du gouvernement. Le versement des pensions de vieillesse, des allocations familiales et des prestations d'assurance-chômage (des dépenses qui ne dépendaient pas de l'adoption du projet C-14), n'était cependant pas menacé par la dispute légal-constitutionnelle entre le Sénat et les Communes.

LA MÉTÉO
 (138e jour de l'année)
 Beau: 10 à 20 C
 Lever du soleil: 5h14
 Coucher du soleil: 20h14
 Demain: beau.
 Détail: page B-5

PRINCE PHILIP
 Une visite royale mémorable en 1939 à Sherbrooke
 A 2

AMBULANCES
 Incompréhension entre le propriétaire et les syndiqués
 B 1

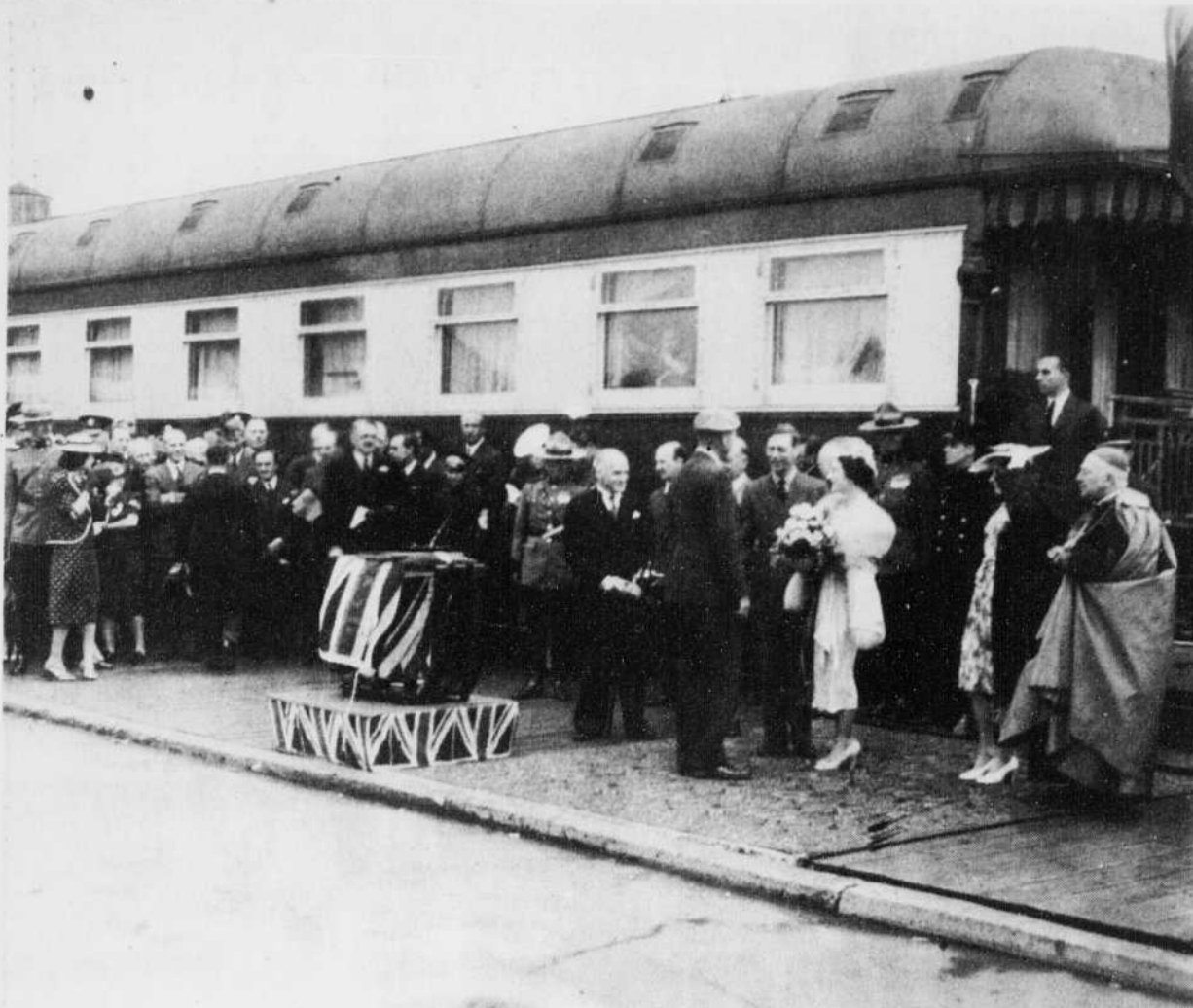
INDEX
 Arts: page D-6
 Carrières et professions: page A-7
 Décès: page C-9
 De tout et de tous: page B-5
 Économie: page C-1
 Feuilleton: page C-8
 Petites annonces: page C-4
 Sports: page D-1
 Vivre: page B-4



(Laserphoto AP)

Plus de 1 million de Chinois ébranlent le régime Xiaoping

Le régime communiste chinois a vécu hier ses pires heures en 40 années de pouvoir avec une manifestation monstre de la population de Pékin qui a déferlé toute la journée dans les rues pour exiger la démocratie et la mise à la retraite de son leader Deng Xiaoping. B 3



(Photo courtoisie de Paul Lord)

Mgr Philippe Desranleau, évêque coadjuteur du diocèse de Sherbrooke, était au nombre des dignitaires qui ont accueilli le couple royal à son arrivée à la gare de Québec Central Railway, à Sherbrooke.



(Photo courtoisie de Paul Lord)

C'est à bord d'une automobile découverte de couleur marron que, le 12 juin 1939, le roi d'Angleterre George VI et la reine Elizabeth ont été conduits à l'hôtel de ville de Sherbrooke pour y signer le livre d'or.

Une visite royale mémorable il y a 50 ans

par Gilles DALLAIRE
SHERBROOKE — Tout compté, c'est presque deux jours entiers que l'époux de la reine d'Angleterre Elizabeth II, le prince Philip, passera à Sherbrooke, à Compton et à Lennoxville en fin de semaine.

Un séjour d'une longueur exceptionnelle à comparer à l'heure que ses beaux-parents ont passée à Sherbrooke en 1939 et encore le roi George VI et la reine Elizabeth ont triché avec leur horaire car leur séjour dans la métropole de l'Estrie ne devait durer que 40 minutes.

Leur passage a peut-être été bref mais il a été mémorable. 11 ans plus tard, La Tribune, dans un supplément éteffé publié à l'occasion de son 40e anniversaire, n'hésitait pas à affirmer que la visite du couple royal avait été l'événement de la première moitié du siècle.

La température n'était guère plus engageante que de raison ce 12 juin 1939. Le ciel était nuageux. Un vent aigre balayait le débarcadère de la gare, démolie il y a bien des années, où s'arrêtaient les convois de Québec Central Railway. Une bourrasque plus violente que les autres devait, alors que, sur la plate-forme du wagon bleu et argent qui transportait les souverains, des dignitaires religieux et civils accueillaient le roi et la reine, arracher une plume qui ornait le chapeau de Margaret Armitage, fille du maire de Sherbrooke, Marcus Armitage. La polissonnerie du vent allait être déplorée par le roi dont la remarque devait faire rougir la jeune femme de plaisir.

Foule énorme

Quand le convoi entra en gare à

12 h 50, il y avait plusieurs heures qu'une foule enthousiaste, évaluée à 100 000 personnes par La Tribune, à 130 000 personnes par le Sherbrooke Daily Record, et contenue tant bien que mal par les policiers municipaux qui, pour la circonstance, étaient aidés de quelque 500 policiers provinciaux et fédéraux, était massée aux abords de la gare et dans le centre-ville. Tout Sherbrooke dont la population était alors de 33 000 personnes était là en plus de dizaines de milliers de personnes venues des quatre coins de l'Estrie et de la Nouvelle-Angleterre.

Sitôt le convoi immobilisé, le roi, qui est vêtu d'un complet gris rayé et d'une chemise à col mou et qui porte une cravate rouge, et son épouse, qui est vêtue d'un ensemble gris cendré et porte une étoile de renard, descendent sur la plate-forme de leur wagon sous les vivats de la foule. Ils sont rejoints par le premier ministre du Canada, William Lyon Mackenzie King, le maire, Marcus Armitage, sa fille, Margaret, et l'évêque coadjuteur du diocèse de Sherbrooke, Mgr Philippe Desranleau. Enervé, le photographe que La Tribune a dépêché à la gare appuie trop vite sur l'obturateur de sa caméra et c'est un souverain dans la tête est à moitié dissimulé par un auvent qu'il fixe sur sa pellicule.

Après avoir échangé quelques mots polis avec les dignitaires venus les accueillir, le roi et la reine qui sont visiblement enchantés par la familiarité de la foule qui les acclament prennent place dans une automobile de couleur marron qui les conduit à l'hôtel de ville. Le député du comté de

NDR: En marge de la visite du prince Philip, duc d'Edimbourg, à Sherbrooke et Lennoxville, à compter de demain, La Tribune publie une série de textes entourant l'organisation de ce déplacement royal. L'époux de la reine Elizabeth II d'Angleterre arrive à Montréal cet après-midi. Aujourd'hui nous évoquons la brève visite à Sherbrooke des beaux-parents du prince, le roi George VI et la reine Elizabeth, le 12 juin 1939. De plus, nous esquissons un portrait des Loyalistes qui se sont établis en Estrie voilà 200 ans et dont les descendants se réunissent en congrès à Lennoxville, cette fin de semaine.

Sherbrooke à la Chambre des communes, Charles Benjamin Howard, gardera jusqu'à son décès, survenue en 1962, un souvenir impérissable de la cérémonie

de signature du livre d'or. Au cas où la plume dont le roi et la reine se servaient pour parapher le livre d'or ferait défaut, on a pris la précaution de placer une seconde

plume à leur portée. Précaution inutile: la première plume fait défaut, la seconde aussi, et les souverains doivent utiliser le stylo que leur tend avec empressement le député.

Au Champ de Mars

Le cortège se rend ensuite lentement au Champ de Mars où l'attendent quelque 10 000 étudiants et plusieurs centaines d'anciens combattants, dont le sergent-major Thomas Towner blessé à trois reprises pendant la première guerre mondiale qui, couché sur

une civière, est félicité pour sa bravoure par le roi.

Ni le roi ni la reine ne s'adresseront à la foule autrement que par des gestes de la main à leur arrivée à la gare, à l'hôtel de ville, au Champ de Mars et à leur retour à la gare. Ils auraient d'ailleurs eu de la difficulté à être entendus, tant les acclamations étaient nourries.

A 13 h 50, le couple royal regagne son wagon et le convoi quitte la gare à destination de Québec, accompagné par les au revoir de la foule dont les cris étouffent le vacarme de la locomotive.

Les Loyalistes, des gens ordinaires

par Gilles DALLAIRE
SHERBROOKE — Des gens ordinaires. Voilà ce qu'étaient les quelques milliers de Loyalistes qui se sont installés en Estrie au cours des deux dernières décennies du XVIIIe siècle et de la première décennie du XIXe siècle.

S'il y avait quelques aristocrates parmi eux, un certain nombre de commerçants, d'avocats, de médecins, de membres du clergé protestant, il y avait surtout des fermiers et des gagne-petit dont plusieurs ne savaient ni lire ni écrire et, comme il n'y a pas de société sans lie, des contrebandiers, des faux-monnayeurs, des voleurs de chevaux, bien qu'en nombre infime.

Quelques-uns d'entre eux avaient une excellente raison de quitter la Nouvelle-Angleterre.

Pendant la Révolution américaine, ils avaient combattu dans les rangs des forces armées anglaises. Quand, après sept ans de combats, l'Angleterre, défaite, avait lâché prise, elle les avait abandonnés à la vindicte de leurs concitoyens victorieux qui n'appréciaient guère les avoir pour voisins. Leur vie n'était sans doute pas menacée mais leur sécurité matérielle l'était: certains s'étaient vu confisquer leurs biens au lendemain de la victoire américaine.

D'autres avaient servi dans les forces armées américaines mais les avaient perdu leur enthousiasme révolutionnaire quand le gouvernement avait haussé les impôts pour payer le coût de la mise en place d'une nouvelle structure administrative. Frederick Haldimand, gouverneur du Canada à cette époque, se méfiait d'eux et

il ne voulait pas les voir s'établir dans le bassin de la rivière Missisquoi. Il craignait que, si les États-Unis s'avisait d'envahir le Canada comme ils l'avaient fait en 1775, ces Canadiens de fraîche date ne fassent cause commune avec leurs anciens compatriotes.

Aventuriers et spéculateurs

Quelques-uns enfin étaient des aventuriers rêvant de se tailler de petits royaumes à même la forêt ou des spéculateurs devinant qu'il y avait de bonnes affaires à faire au nord de la frontière.

Si la plupart d'entre eux appartenaient à des familles établies aux États-Unis depuis un siècle, un siècle et demi même, il y en avait dont les familles vivaient dans ce pays depuis beaucoup moins longtemps, des Écossais, des Allemands, des Hollandais, notamment. Des esclaves aussi, quoique pas beaucoup.

A peu près toutes les dénominations religieuses étaient représentées dans le contingent: l'Eglise anglicane, l'Eglise méthodiste, l'Eglise presbytérienne et, à un

degré moindre, l'Eglise catholique et la secte des Quakers.

Villes fondées

C'est aux Loyalistes que l'Estrie, à tout le moins une zone large d'environ 60 kilomètres qui s'étend d'Abercorn à Hereford et englobe Sherbrooke, Magog, Coaticook, Cookshire, Rock Island et Beebe pour ne nommer que quelques-unes des villes fondées par eux, est redevable de son peuplement initial. Le fondateur de Sherbrooke, Gilbert Hyatt qui a construit un moulin à farine au confluent de la rivière Magog et de la rivière St-François en 1803 était l'un d'eux, tout comme le fondateur de Magog, Ralph Merry et le fondateur de Coaticook, Richard Baldwin.

L'Estrie leur doit aussi un style architectural, apparenté à celui de la Nouvelle-Angleterre, dont on trouve de nombreux exemples dans le quartier Nord de Sherbrooke.

Leur ardeur au travail, leur tolérance, leur ingéniosité, qualités indispensables à qui ouvre un pays à la civilisation, n'ont pas été perdues et elles se sont même communiquées à ceux qui, après eux, se sont établis en Estrie.

AU CENTRE CULTUREL
Salle Maurice O'Bready

EN VENTE ACTUELLEMENT

- 19 au 21 mai **FESTIVAL DES HARMONIES DU QUÉBEC**
- 24 mai (20h30) **GERRY BOULET**
- 27 mai (20h) **MOUVEMENT MUSICAL MITCHELL/MONTCALM, spectacle annuel**
- 31 mai (20h) **GALA DE LA FIERTÉ**
- 2 juin (19h30) **STUDIO DE DANSE LOUISE MILOT**
- 4 juin (14h) **ÉCOLE DANSE FORMATION, spectacle annuel**

UNE COLLABORATION DU JOURNAL LA TRIBUNE

la tribune

BINGO 3-250 *la tribune*

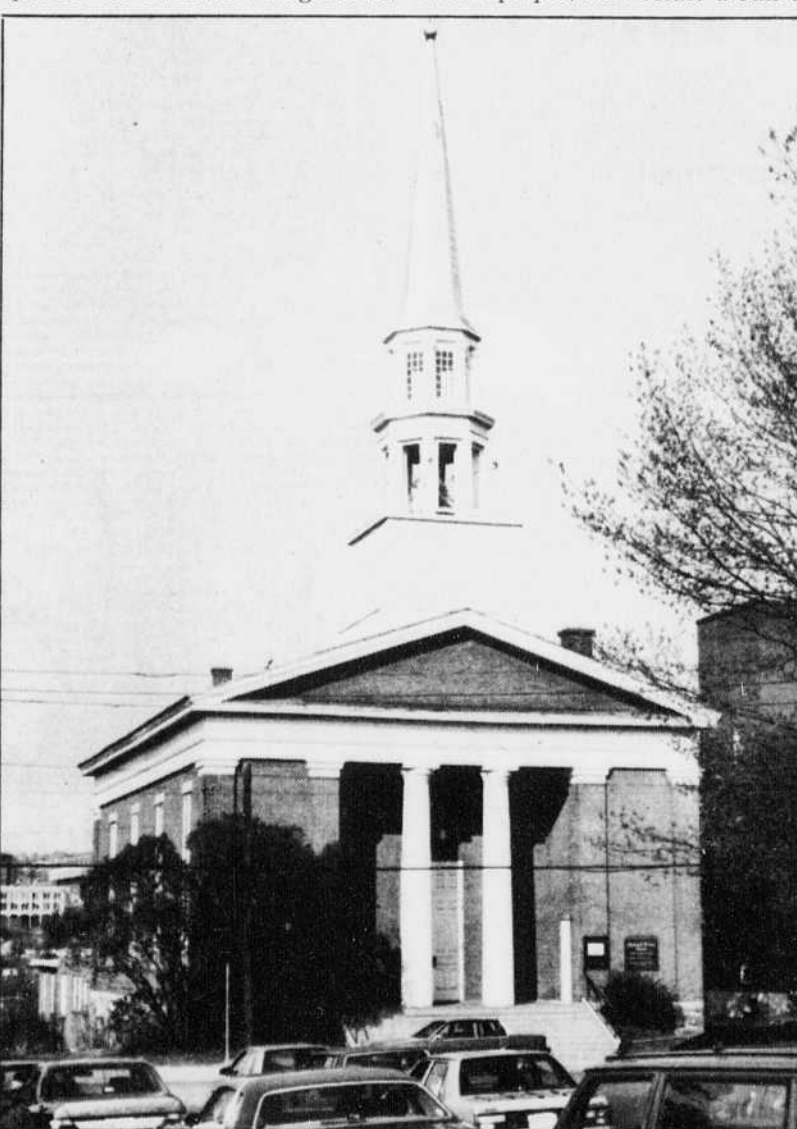
3e MARATHON — CARTE ROUGE

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui: **MARDI, le 16 mai 1989:**
G-51, B-6, O-68, O-61, B-13, N-38, I-20, G-57

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui: **MERCREDI, le 17 mai 1989:**
N-34, G-47, B-8, I-26, N-33, O-67, B-12, N-37

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui: **JEUDI, le 18 mai 1989:**
I-23, B-11, I-19, N-39, G-56

Les gagnants doivent appeler à 564-5470



(Photo La Tribune par Stéphanie Lemire)

Avec sa façade néo-classique à pilastres et à colonnes de style dorique, son fronton triangulaire et son clocher octogonal à deux étages, l'église Plymouth-Trinity, érigée en 1835 au coin de la rue Montréal et de la rue Dufferin, à Sherbrooke, est un bel exemple du style architectural de la Nouvelle-Angleterre que les Loyalistes ont acclimaté en Estrie.

La Quotidienne
061-8776

6 / 49: 12 - 22 - 25 - 32 - 38 - 40 (31)

carnet

Le personnel de Caritas a été charmé par l'accueil de l'agent **Robert Lauzon** de la Sûreté du Québec, qui les recevait au quartier général de la SQ, rue Don Bosco. Il est vrai que sa courtoisie a peut-être été aiguillée par la présence de son épouse **Jeanne** et de quelques autres jeunes dames.

Richard Fréchette a-t-il réellement perdu le dentier qu'il a cherché durant deux heures sous une table? Des gens qui le connaissent bien ne le croient pas. Ils sont d'avis qu'il veut les impressionner avec son petit accent anglais à l'occasion de la visite du prince Philip.

On prête à **Marcelle Fontaine** l'intention de demander au

King wellington
REDIGÉE EN COLLABORATION

Solliciteur général du Québec **Gil Rémillard** d'allouer les fonds nécessaires à la pose de portes patio et à l'aménagement d'une piscine à l'arrière du poste de la Sûreté du Québec à Weedon.

Le haut commandeur de la loge des **Elans Serge Bouffard** a, probablement sans le savoir, du sang irlandais dans les veines. En dépit d'innombrables tentatives qui vont finir par lui mériter un compteur d'eau, l'eau de sa piscine reste obstinément verte.

LOCATION

À partir de **278\$** par mois (48 mois)

Taxes en sus incluant transmission automatique et moteur V/6 2.8 litre. N.B. avec comptant de 1 500\$

Pontiac Tempest 1989
Luigi Dion, dir.

DELUXE
LOCATION D'AUTOS INC.
1567 OUEST, RUE KING
SHERBROOKE
569-9351

OBPE LOGE 67 TEL 569 1600
240 MONTREAL SHERBROOKE P Q
CETTE SEMAINE A LA **LOGE 67**
CETTE SEMAINE AU DINER DU VENDREDI

Au menu: **Spaghetti**

Votre hôtesse: **Sylvie Lauzon**, présidente d'honneur de la campagne pour la Fondation d'entraide au cancer.

Bienvenue aux membres et invités.

Les dos d'âne mis à l'essai dans 3 secteurs résidentiels

□ Une première au Québec qui vise à réduire la vitesse des automobilistes

par Stéphane LAVALLÉE
SHERBROOKE — Sherbrooke deviendra la première ville au Québec à tenter l'usage de dos d'âne dans les rues de certains secteurs résidentiels, afin de réduire la vitesse des automobilistes.

Quoique l'appellation ne soit pas courante, le dos d'âne, aussi appelé policier dormant, est connu d'à peu près tout le monde; il s'agit de cette légère élévation sur la voie asphaltée que certaines entreprises aménagent déjà dans leurs stationnements. S'ils veulent éviter de brusques contrecoups, les automobilistes sont forcés de ralentir considérablement pour franchir ces policiers dormants.

Ce sont des dos d'âne allongés qui seront éventuellement mis à l'essai à Sherbrooke. Des études démontrent effectivement qu'en variant la longueur de l'élément, le passage en automobile peut passer presque inaperçue à une certaine vitesse. Au-delà, c'est franchement désagréable.

«Il va s'agir de trouver la forme idéale pour le meilleur contrôle théorique de la vitesse», fait remarquer l'ingénieur Jean-Yves Massé, qui agit comme directeur du projet pour la Ville de Sherbrooke.

L'étude a été initiée par le département de Génie civil de l'Université de Sherbrooke et devrait coûter un peu plus de 95 000 \$ au cours des deux prochaines années. Le ministère des Transports du Québec s'est engagé à défrayer la moitié de cette somme, l'autre portion des coûts étant prise en charge par la Ville de Sherbrooke. S'il devait y avoir



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Ce sont des dos d'âne de ce type, mais de forme beaucoup plus allongé, qui seront mis à l'essai dans des secteurs résidentiels de Sherbrooke vers l'été 1990, dans le but de contrôler la vitesse.

des dépenses supplémentaires, elles seront entièrement assumées par la municipalité.

Deux phases

Le projet se déroulera en deux grandes phases et devrait conduire,

à l'été 1990, à l'installation de dos d'âne dans trois secteurs résidentiels de Sherbrooke, sur une base d'essai. Auparavant, de multiples expériences auront été réalisées avec des automobiles spécialement instrumentées. On prévoit pas moins de 300 essais, au

ours desquels la vitesse et la suspension des véhicules seront modifiées.

La première année, le groupe d'études, dont fait notamment partie le professeur Claude Lupien de l'Université de Sherbrooke, définira toutes les conditions d'implantation de dos d'âne en milieu résidentiel, en portant une attention spéciale à l'information du milieu. Car il est essentiel, aux yeux de l'ingénieur Jean-Yves Massé, que la formule soit approuvée par les citoyens si on veut l'implanter avec succès.

Il semble que le sujet soulève déjà beaucoup d'intérêt dans le monde municipal québécois car le contrôle de la vitesse dans des secteurs résidentiels est un problème qui n'est décidément pas facile à résoudre.

Marchands de piscines contraints d'obtenir le permis pour l'acheteur

SHERBROOKE (sd) — A cette période de l'année où les marchands de piscines tentent de ravir chaque centimètre de pelouse à la concurrence et que, dans certains quartiers, presque chaque nouvelle résidence est dotée d'un plan d'eau extérieur, plus de la moitié des piscines sont toujours installées sans permis à Sherbrooke.

Cette situation, la municipalité a entrepris de la corriger en modifiant son règlement sur les piscines qui, dorénavant, fera porter aux vendeurs la responsabilité d'obtenir les permis d'installation. C'est aussi l'occasion pour la Ville d'harmoniser ses exigences avec celles du code du bâtiment; dans une certaine mesure, les modifications résultent en un règlement moins sévère pour les propriétaires de piscines.

Ainsi, la hauteur minimale des clôtures est abaissée de six pouces, passant de 48 à 42 pouces (1,070 mm), soit la même hauteur que celle exigée par le code du bâtiment pour les garde-fous des balcons.

Autre exemple: plutôt que de contrôler la hauteur des accessoires dans un rayon de 10 pieds (3 mètres) autour des piscines extérieures, le nouveau règlement réduit le périmètre à 4 pieds (1,2 mètre). Cela signifie que tout objet, appareil, instrument, construction ou talus situé dans un périmètre de 4 pieds ou moins autour d'une piscine doit être entouré d'un enclos conforme, d'au moins 42 pouces de haut. L'exigence s'explique aisément par le fait qu'un accessoire, comme le filtreur de la piscine par exemple, peut être escaladé par un enfant, qui aurait ainsi accès au plan d'eau.

Auparavant, le périmètre élargi de 10 pieds rendait très difficile l'application de cette clause, particulièrement dans une ville comme Sherbrooke où les talus ne sont pas denrée rare.

Gens non avisés

L'application du règlement sur les piscines devrait également être facilitée par l'obligation pour le marchand d'entreprendre lui-même les démarches nécessaires pour l'obtention du permis d'installation.

«La majorité des acheteurs ne sont pas avisés, ils ne sont pas informés de cette obligation d'avoir un permis et de se conformer, constate l'urbaniste en chef

à la Ville, Michel Archambault. Les marchands le signalent en petits caractères sur le contrat, sans insister. Souvent, on est ensuite obligé de faire déplacer des piscines pour s'assurer que l'installation est sécuritaire.

Si certaines facettes du règlement semblent moins contraignantes, notons cependant que les exigences sont plus élevées en ce qui concerne le mécanisme de fermeture des barrières de sécurité.

Fermeture automatique

Les ouvertures devront être munies d'un dispositif automatique de fermeture, en plus d'un mécanisme automatique de verrouillage localisé à la partie supérieure de la porte. «Il faut faire confiance aux gens, admet Michel Archambault, mais il y a quand même des installations négligées où la barrière reste ouverte, même sans surveillance.»

C'est pour contrer ce problème que le projet de modification au règlement sur les piscines montre des dents.

Les exigences municipales veulent aussi que la barrière de l'enclos sécuritaire soit fermée à clé ou cadenassée lorsque la piscine extérieure n'est pas utilisée ou n'est pas sous surveillance.

Dès que la profondeur de l'eau atteint ou peut atteindre 24 pouces (600 mm) dans tout bassin artificiel destiné à la baignade ou à la natation, on considère qu'il s'agit d'une piscine et l'installation est ainsi soumise au règlement municipal. Notons toutefois qu'une piscine hors-terre dont les parois atteignent au moins 42 pouces de hauteur ne doit pas nécessairement être entourée d'un enclos, à moins qu'elle soit accessible par les accessoires disposés tout autour.

Le nouveau règlement sur les piscines sera soumis à la consultation publique le lundi 5 juin prochain, à l'hôtel de ville de Sherbrooke. Il s'appliquera aux installations futures.

Pour les élèves de 6e année de l'école Alfred-DesRochers Parents craintifs maintenant d'accord avec l'aménagement de locaux de classe dans un entrepôt

par Michel RONDEAU
SHERBROOKE — Coup de théâtre hier soir à St-Élie-d'Orford: les premiers parents s'étant objectés à l'hypothèse de déménager des élèves dans un entrepôt aménagé en locaux de classe, l'an prochain, ont reconnu, après avoir visité les lieux en compagnie du propriétaire de l'entrepôt, M. Jacques Brochu, que ces locaux allaient sans doute être fort convenables.

Surpris des explications données par M. Brochu sur les aménagements à venir, ils ont déclaré que ces informations étaient très différentes de celles obtenues à la Commission scolaire catholique de Sherbrooke, où, même la veille, à la réunion du comité exécutif, disent-ils, les renseignements donnés différaient de ceux donnés par M. Brochu.

Décision

Le comité exécutif de la CSCS avait alors résolu de maintenir sa décision de loger trois classes de 6e année de l'école Alfred-DesRochers dans l'entrepôt situé sur la route 220 à l'entrée de St-Élie-d'Orford. Des classes, une salle de dîners et des bureaux d'enseignants y seront aménagés.

Cette mesure vise à loger des classes que l'école Alfred-DesRochers ne peut plus accueillir parce que sa clientèle est trop nombreuse.

Interrogé à ce sujet, le directeur de l'école, M. Denis Lebrun, dit qu'il a visité les lieux et il estime qu'il sera possible d'y aménager des locaux convenables. «Moyennant des mesures pour assurer la surveillance, la sécurité devrait y être aussi adéquate.»

Le comité exécutif de la CSCS a estimé qu'il y aurait eu danger pour les élèves s'ils avaient été logés dans des locaux construits en face de l'école, de l'autre côté de la route 220, tel que proposé par un parent.

Le fait de traverser la route 220 le matin et le soir au moment du transport scolaire, représenterait des risques pour les élèves, compte tenu du fait que les lieux sont situés dans une courbe de cette route provinciale où la circulation est quand même assez importante.

Le comité exécutif de la CSCS a tenu compte aussi du fait que la location dans les locaux aménagés en face de l'école aurait été plus chère que la location de l'entrepôt situé à l'entrée de la municipalité.

Parents

Parmi les parents qui s'objectaient à la localisation des en-

fants dans le bâtiment de M. Jacques Brochu, M. Alain Chamberland s'est dit satisfait des explications du propriétaire de l'entrepôt au sujet des aménagements prévus. M. Chamberland a toutefois déclaré qu'il sentait avoir été manipulé par la CSCS, où tous ces renseignements n'ont pas été donnés, dit-il.

«Nous avons été manipulés par les commissaires pour leurs propres fins politiques», a-t-il lancé, en avançant que le conseil des commissaires avait probablement été avarié de renseignements de manière à semer l'inquiétude chez les parents et ainsi les faire réagir pour créer des pressions sur le ministère de l'Éducation. Un autre parent opposé au projet de l'entrepôt au point de départ, M. Maurice Côté, a lancé: «La CSCS a attisé la colère des parents en leurs donnant de fausses informations.»

Aménagements

Enfin, le propriétaire de l'entrepôt, M. Jacques Brochu, admet qu'il a modifié ses plans depuis les tout premiers qu'il a soumis, afin de répondre aux exigences et de donner satisfaction aux locataires.

Enfin, M. Brochu a relancé d'ici peu une imprimerie située actuellement à côté des locaux qu'il se propose d'aménager et utilisera l'espace pour loger les trois classes de 6e année sur le même plancher, de même que tous les autres locaux prévus.

Tous les locaux auront une hauteur de 16 pieds avec plafond suspendu à 10 pieds. Chaque classe aura des fenêtres ouvrant sur l'extérieur et chacune aura même une ventilation mécanique en surplus.

Il y aura aussi trois sorties de secours au moins, trois salles de toilette, une cours de récréation beaucoup plus grande que prévu. Enfin, il y aura beaucoup plus que ne le requiert la Commission scolaire, assure M. Brochu.

Enfin, M. Brochu lance: «Je n'ai pas peur de montrer ce que je fais», ajoutant qu'une fois les travaux terminés, il sera prêt à faire visiter les lieux aux parents et aux autorités.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

De plus en plus chaud

Quand la température monte à 27 degrés Celsius, comme c'était le cas à Sherbrooke, hier, on ne reste pas enfermé chez soi même s'il passe un nuage dans le ciel de temps à autre. Et le beau temps n'est pas fini: il doit faire 28 degrés aujourd'hui et 30 demain, selon Environnement Canada.

Faits divers

Arrêté pour avoir agressé des femmes

SHERBROOKE — À la suite d'un article paru dans l'édition de vendredi de La Tribune, la Sûreté municipale de Sherbrooke a réussi hier à mettre la main au collet d'un individu qui doit être accusé d'agression sexuelle, ce matin, au palais de justice.

L'individu a été arrêté chez lui vers 18 h, hier.

Cet homme était recherché pour avoir agressé des femmes à leur domicile en s'y faisant ad-

mettre sous divers prétextes frauduleux. La description du stratagème dans le journal a provoqué une vingtaine d'appels à la police, signale le lieutenant-détective Camille Vachon, et les policiers ont pu retracer l'individu.

Pour diverses raisons, les victimes n'avaient jamais signalé l'agresseur à la police, mais cette fois deux plaintes ont été portées.

2000 \$ de moins dans son porte-monnaie

SHERBROOKE — Les policiers municipaux tentent de découvrir si un homme trouvé à demi inconscient sur un trottoir en face du 495, rue King est, à Sherbrooke, mardi, aux alentours de 23 h, a été victime d'un étourdissement ou d'une agression.

L'homme qui a été hospitalisé pendant quelques heures parce qu'il semblait légèrement blessé a affirmé qu'une somme d'environ 2000 \$ a disparu de son porte-monnaie entre le moment où il est tombé ou a été plaqué sur le trottoir et le moment où il a retrouvé tous ses esprits.

Un bon coup dans le nez

SHERBROOKE — L'automobiliste que les policiers municipaux ont arrêté hier, vers 1 h 20, parce qu'il conduisait sa voiture d'une façon qui ne leur paraissait pas trop orthodoxe, avait un coup dans le nez.

son haleine a révélé un taux d'alcoolémie de .18, ce qui est loin d'être une marque olympique.

Il a toutefois été gardé au violon le reste de la nuit, les policiers ayant un mandat pendant contre lui.

Le camion volé finalement retrouvé

ASCOT — Le camion volé au cours de la nuit de lundi à mardi dans le garage du service des travaux publics de la municipalité d'Ascot a été retrouvé tard, mardi, en bordure du chemin Rogers.

remment pas été endommagé. Il était visiblement embarrassant pour le voleur car il portait les armoiries d'Ascot sur chacune de ses portières.

Les enquêteurs de Metro-Police Ascot-Lennoxville essaient de mettre le grappin sur le voleur.

Lavallée se rend aux exigences de Babeux

ROCK FOREST (MM) — C'est en se rendant aux exigences du nouveau conseiller Claude Babeux que le maire Gaëtan Lavallée a procédé à de nouvelles nominations au sein de tous les comités municipaux de Rock Forest.

«Je ne me rappelle plus si c'est pendant la campagne électorale ou après son éléction qu'il a fait part de ses exigences, mais je lui ai donné tout ce qu'il voulait. M. Babeux peut maintenant siéger partout où il le voulait être», d'expliquer le maire Lavallée en guise d'introduction à l'annonce de son remaniement.

Outre la responsabilité du comité des loisirs, le conseiller Claude Babeux, que certains voient comme un opposant au régime Lavallée, siégera aussi au sein de la Corporation de développement social et communautaire (CDESC), en compagnie de MM. Jean-Guy Dion et Nelson Doyon. Il sera aussi représentant de Rock Forest à la CMTS avec André Nadeau, à l'Office municipal d'habitation en compagnie de ses collègues Dominique Viscogliosi et Nelson Doyon, en plus de faire partie du comité de négociation des conventions collectives de travail, avec M. Viscogliosi.

Par ailleurs, la Régie des incendies sera composée de Dominique Viscogliosi, André Nadeau et Nelson Doyon, cependant que Jean-Guy Dion, Claude Vermette, Gaëtan Lavallée et le directeur général Jean Rouillard formeront le comité du centre-ville.

Au sein de la Corporation de développement économique, seul le maire Gaëtan Lavallée agira à titre de représentant de la ville de Rock Forest. Évidemment, la fonction de maire permet à M. Lavallée de siéger au sein de tous les comités municipaux.

Autres remaniements

Les remaniements annoncés par le maire de Rock Forest (les premiers à survenir depuis le 6 janvier 1986), ont aussi porté Dominique Viscogliosi à la présidence

du comité de l'administration. MM. André Nadeau et Claude Vermette complètent la formation de ce comité. La responsabilité de la sécurité publique a été dévolue à André Nadeau. Il sera appuyé de Nelson Doyon et Dominique Viscogliosi.

Jean-Guy Dion assumera dorénavant la responsabilité des travaux publics, aidé de Claude Babeux et de Claude Vermette. Le comité de l'urbanisme sera présidé par Claude Vermette. Il sera secondé de Jean-Guy Dion et d'André Nadeau. Enfin, Nelson Doyon assumera la présidence de l'hygiène du milieu. MM. Viscogliosi et Babeux agiront comme responsables adjoints.

SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN

Selon le président de la Chambre de commerce
Rien de catastrophique dans la surtaxe aux entreprises

SHERBROOKE — La hausse de la surtaxe des entreprises, qui procurera 138 millions \$ additionnels dans les coffres du gouvernement québécois, est loin d'être catastrophique et ne mettra certainement pas d'entreprises en péril.

C'est du moins ce que pense le président de la Chambre de commerce de Sherbrooke, Réal Létourneau. Appelé à commenter le budget Levesque, le comptable a fait valoir que la hausse représente une taxe supplémentaire de 160 \$ par année pour une entreprise qui affiche un bénéfice de 100 000 \$. Contrairement à d'autres observateurs, il n'y voit rien d'alarmant. «Il ne faut pas charrrier», laissera tomber Réal Létourneau.

Le président de la Chambre se réjouit par ailleurs des nouvelles sommes injectées en recherche et développement, ce qui confirme les efforts du gouvernement à ce chapitre.

«Si les gens de l'Estrie sont dynamiques, ça va profiter à la région», soutient Réal Létourneau. Le gouvernement est là

pour mettre les outils en place, c'est aux entrepreneurs de les utiliser.»

«Ce qu'il faut surtout retenir, pense-t-il, ce sont les efforts de bonne gestion de la dette publique depuis 1982 au Québec. Car c'est tout le climat qu'on met en place qui est important, pas les petits cadeaux du budget.»

Dans la même veine, le président Létourneau estime que la réduction minime du déficit est satisfaisante, dans la mesure où une baisse accentuée aurait peut-être entraîné une hausse tout aussi accélérée l'année suivante. «La politique de dents de scie, fait-il remarquer, ce n'est pas une bonne chose.»

Par ailleurs, Réal Létourneau se dit fatigué par les «bébés-bonus», ces sommes d'argent qu'on remet aux parents après la naissance de leurs enfants et qui ont été haussées par le ministre Gérard D. Levesque. «Ce n'est pas une véritable politique nataliste, alors qu'on a besoin d'aide pendant tout le temps que les enfants grandissent, par un bon réseau de garderies par exemple, et pas seulement à la naissance.»

Budget «très très décevant» d'après le recteur de l'Université de Sherbrooke



Aldée Cabana, recteur de l'Université de Sherbrooke

par Gilles FISETTE
SHERBROOKE — «C'est décevant... Très très décevant, même.»

D'un point de vue de recteur d'université, le budget du ministre Levesque n'avait rien de très réjouissant. Rien de très électoraliste.

Comme l'explique le recteur de l'Université de Sherbrooke, M. Aldée Cabana, il faut tout d'abord situer le budget Levesque dans le contexte des attentes des universités.

Ainsi, précise-t-il, il a été admis par le ministre de l'Éducation, de l'enseignement supérieur et de la science, M. Claude Ryan, que les universités québécoises étaient sous-financées par rapport aux universités ontariennes, lesquelles n'ont déjà pas le meilleur sort au Canada. Le milieu des affaires a d'ailleurs pris position en faveur d'un rattrapage pour les uni-

versités québécoises. Le ministre Ryan estimait l'écart à 150 millions \$. La conférence des recteurs, elle, évaluait plutôt à 200 millions \$ la somme nécessaire aux universités québécoises pour atteindre le même niveau que leurs consœurs ontariennes.

Or, le budget Levesque alloue des crédits additionnels de 66 millions \$, dont 6 millions \$ ne vont pas directement au financement des universités mais plutôt aux chercheurs.

Plan transitoire

De ce 60 millions \$ qui restent pour le financement des universités, 40 millions \$ avaient déjà été dépensés dans le plan transitoire de deux ans mis de l'avant par le ministère afin d'aider les universités québécoises.

Donc, souligne M. Cabana, il ne reste plus en bout de piste que 20 millions \$ d'argent neuf que devront se partager la dizaine de composantes de l'Université du Québec, l'Université de Montréal, l'Université Concordia, l'Université McGill, l'Université Laval, l'Université de Sherbrooke et l'Université Bishop.

Ces 20 millions \$ représentent en fait une augmentation d'environ 1,6 pour cent par rapport à l'assiette de 1,2 milliard \$ à la disposition des universités.

«Il faudra attendre, j'imagine, une dizaine de jours avant de connaître la part de chaque université», de croire M. Cabana.

«Les universités québécoises comptent davantage sur les subventions du gouvernement du fait que les frais de scolarité sont gelés à un niveau très bas. En Ontario, les frais sont plus élevés et, là-bas, les universités reçoivent beaucoup d'aide du secteur privé... Il faudra peut-être créer cette mentalité au Québec... Pour ces raisons, on attendait quelque chose près de 150 millions \$ du ministre Levesque, c'est donc une grande déception... Les sommes annoncées sont nettement insuffisantes. C'est inacceptable...» de poursuivre M. Cabana.

Selon lui, l'écart avec les universités ontariennes vient probablement de s'accroître encore. Car, conclut M. Cabana, il y a lieu de croire que le gouvernement ontarien continuera d'être plus généreux que celui du Québec envers ses universités.

L'assainissement des finances a prévalu, juge Gagnon-Tremblay

SHERBROOKE — Le budget du ministre Gérard D. Levesque est cohérent avec les efforts du gouvernement du Québec d'assainir les finances publiques.

C'est essentiellement la façon dont la ministre Monique Gagnon-Tremblay, députée du comté de Saint-François, voit les prévisions de revenus et dépenses de l'État québécois pour la prochaine année. «Compte tenu des nombreux besoins, c'est un budget accueilli avec joie», constate la ministre.

Mme Gagnon-Tremblay se réjouit particulièrement d'avoir pu soutenir une part importante des

sommes supplémentaires injectées par le gouvernement. Elle consacre évidemment cet argent au programme d'établissement de nouvelles places en garderie. «J'obtiens une des plus grosses parts du gâteau, même si on trouve que ce n'est pas assez», dira la députée de Saint-François.

Evidemment, elle obtient moins qu'elle aurait voulu, tout comme d'autres collègues, dont le ministre Marc-Yvan Côté, aux Transports, qui réclamait une enveloppe additionnelle minimale de 70 millions \$ pour la réfection des routes. Il a reçu 30 millions \$. «C'est tout à fait normal, analyse la ministre, qu'un ministre demande plus et reçoive moins.»

Québec ferait fausse route en politique de la famille

SHERBROOKE — Si le gouvernement du Québec désire réellement développer une politique de la famille au Québec, il fait fausse route jusqu'à maintenant.

Le Réseau d'appui aux familles monoparentales est en effet d'avis qu'une telle politique devrait passer d'abord par une perception automatique des pensions alimentaires et leur exclusion de toutes les formes de calcul de revenu.

Pour la coordonnatrice du réseau, Mme Chantale Nadeau, seules ces deux mesures seraient de nature à donner un réel coup de pouce à la famille.

Par ailleurs, explique Mme Nadeau, pendant que le gouvernement relève le seuil d'imposition des familles, il rend ces dernières responsables financièrement des enfants de moins de trente ans, sauf si cet enfant a un diplôme universitaire ou s'il a travaillé durant deux ans. Le réseau croit que ce sont les familles les plus démunies qui verront leur fardeau ainsi alourdi.

Le réseau estime aussi que l'indexation des barèmes du programme APTE vient surtout renforcer une mesure qui procure de

la main-d'oeuvre à bon marché aux entreprises plutôt que d'accroître réellement l'employabilité des bénéficiaires.

Quant au programme APPORT, le réseau y voit une cruelle injustice. Il ne comprend pas pourquoi l'aide versée par le programme APPORT est réduite si la bénéficiaire profite d'une pension alimentaire alors qu'une même somme, si elle provient d'un revenu de travail, ne sera pas retenue.

Et pendant ce temps, rappelle Mme Nadeau, le ministère fait des pieds et des mains pour que les femmes réclament des pensions alimentaires.

Les indexations des crédits d'impôts et l'amélioration des allocations à la naissance sont considérées comme «normales» par le réseau qui ne voit surtout pas là des incitatifs à la famille.

Enfin, le réseau se dit satisfait de la mesure concernant le programme d'accès à la propriété mais déplore grandement la politique des services de garde qui se traduira automatiquement par des hausses de tarifs pour les parents.

Constructeurs d'habitations satisfaits

SHERBROOKE — Les constructeurs d'habitations de la région ne peuvent qu'accueillir avec satisfaction l'amélioration des critères du programme québécois d'accès à la propriété.

C'est du moins ce qu'estime le président de l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ), chapitre de l'Estrie, M. Pierre Boudreau, appelé à commenter cet aspect du budget du ministre

Gérard D. Levesque déposé mardi soir à l'Assemblée nationale.

Réservé aux familles comptant deux enfants, le programme ne pouvait intéresser qu'un petit nombre de gens.

Désormais, le programme sera accessible aux familles ne comptant qu'un seul enfant. On se trouve ainsi à élargir le bassin des familles susceptibles de profiter du programme.



A plus forte raison!

A plus forte raison, notre meilleur choix pour protéger l'auto de nos rêves, c'est Wawanesa

Depuis longtemps, on en rêvait... une voiture toutes options... le luxe quoi! Et ce rêve est devenu réalité. Oui, nous avons choisi toutes les options et, à plus forte raison, la dernière, la meilleure... celle qui a fait ses preuves. Une assurance-auto à toute épreuve. Collision, vol, responsabilité civile... c'est Wawanesa, une compagnie

financièrement parmi les plus stables du Canada. Pas née d'hier, et super-efficace. Wawanesa connaît bien la clientèle, ses habitudes et la valeur réelle des biens à protéger depuis 90 ans. C'est Wawanesa... à plus forte raison et à toute épreuve.

Faites donc comme Françoise et Claude, consultez un représen-

tant-conseil Wawanesa, il vous recommandera la meilleure protection au meilleur taux, sans oublier les modalités de paiement qui facilitent le règlement des primes. Téléphonnez-lui dès aujourd'hui. Il y en a un près de chez vous ou de votre travail, car les bureaux Wawanesa couvrent tout le Québec.

Wawanesa, l'assureur de taille qui vous protège.

- Sherbrooke:**
2759, rue King Ouest⁽¹⁾
J1L 1C1569-9889
- Granby:**
25, rue Authier⁽²⁾
J2G 7X1378-7171
- Drummondville:**
1125, boul. St-Joseph⁽¹⁾
J2C 2C8472-6165
- Victoriaville/
Arthabaska:**
555, boul. des
Bois-Francis Sud,
Bureau 40⁽²⁾
G6P 5X6357-2211

(1) Ouverts de 9 h à 17 h 30.
Le jeudi jusqu'à 21 h.
(2) Ouverts de 9 h 30 à 17 h 30.
Le jeudi jusqu'à 21 h.

© 1989, La compagnie mutuelle d'assurance Wawanesa. Fondée au Canada en 1896.

BUREAUX WAWANESA AU QUÉBEC: ALMA • AYLMEYER • BAIE-COMEAU • CHARLESBOURG • CHÂTEAUGUAY • CHICOUTIMI • DORION • DRUMMONDVILLE • GRANBY • HULL • JOLIETTE • LAVAL • MONTRÉAL • QUÉBEC • REPENTIGNY • RIMOUSKI • ROUYN-NORANDA • ST-EUSTACHE • ST-GEORGES • ST-HYACINTHE • ST-JEAN • ST-JÉRÔME • STE-AGATHE • STE-FOY • STE-THÉRÈSE • SEPT-ÎLES • SHAWINGAN • SHERBROOKE • TERREBONNE • TROIS-RIVIÈRES • VAL D'OR • VALLEYFIELD • VICTORVILLE

**Brasserie
Le Dauphin**

Pat Patrigan
copropriétaire

Guy Roy
Chef cuisinier

**du homard...
ET DE LA
CREVETTE**

HOMARD 3/4 lb et 1 1/2 lb

LUNDI, MARDI, MERCREDI SOIR SEULEMENT

CREVETTES DU NORD

1 lb avec
salade **7.95**

SPÉCIAUX DU MOIS

MENU SPÉCIAL POUR GROUPE

835 Conseil, Sherbrooke

Salle disponible pour réceptions, banquets et parties

Capacité de 100 personnes.

VISA ET MASTERCARD ACCEPTÉS

Réservations: **565-0911**

La Brasserie qui s'occupe de vous

Pat Patrigan, copropriétaire

51981

De joyeux lurons sèment le rire dans le coeur de plusieurs enfants

par Christian CARON
SHERBROOKE — De la grande visite hier au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke alors que les populaires personnages du monde merveilleux de Disney, Mickey Mouse, Roger Rabbit et Goofy étaient au département de Pédiatrie afin de rencontrer les jeunes qui y sont hospitalisés.

C'est dans le cadre d'une tournée, mise de l'avant par l'Opération Enfant Soleil, dans différents centres hospitaliers du Québec (Québec, Chicoutimi, Beauce, Rimouski, Trois-Rivières) que ces joyeux lurons ont fait une escale au CHUS et ce au grand plaisir des jeunes enfants. Pour plusieurs ces personnages de Disney étaient des figures bien connues tandis que pour d'autres ils étaient plutôt méconnus mais combien sympathiques... Des cris retentissaient ici et là et les embrassades se multipliaient...

Hier, en après-midi, Goofy, Mickey Mouse et Roger Rabbit ont visité les écoles primaires Coeur-Immaculé et Carillon. Là encore les étudiants étaient emballés par une telle visite. Voilà que des vedettes de la télé apparaissent comme par enchantement dans la classe... Il n'en fallait évidemment pas plus pour soulever l'enthousiasme de chacun.

Comme l'explique Michel Dorval, représentant de l'Opération Enfant Soleil, cette tournée dans quelques-uns des principaux centres hospitaliers du Québec, vise bien sûr à apporter joie et réconfort auprès des jeunes hospitalisés mais se veut avant tout une façon de promouvoir le téléthon d'envergure provinciale qui aura lieu les 3 et 4 juin prochains (de 20h30 le 3 à 18h30 le 4) sur le réseau TVA et animé par René et Nathalie Simard. Le téléthon Opération Enfant Soleil en est in-

cidemment à sa deuxième édition. L'an dernier ce téléthon avait permis d'amasser la somme de 1,8 million de dollars au Québec. «Mais cette année nous sommes confiants d'atteindre un montant au-delà de 3,5 millions», de faire savoir Michel Dorval, hier, au CHUS. Ce téléthon est affilié au plus gros téléthon international qui a pour nom: le Children's Miracle Network Telethon organisé par la fondation Osmond de Salt Lake City. Selon Michel Dorval ce téléthon a permis de récolter une somme incroyable de 60 millions partout en Amérique du

Nord et quelques autres pays. L'an dernier, au Québec, le Centre hospitalier de l'Université Laval a bénéficié d'une bonne partie de l'argent amassé pour se doter d'une salle d'urgence pédiatrique. Cette année plusieurs centres hospitaliers devraient profiter de cette levée de fonds. En Estrie, lors du téléthon des 3 et 4 juin, le bureau local de Re-Max sera converti en un centre de réception des appels téléphoniques et les entreprises et les individus désireux de faire un don pourront le faire.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

De la grande visite hier au CHUS alors que Mickey Mouse, Roger Rabbit et Goofy étaient au département de Pédiatrie afin de rencontrer les jeunes qui y sont hospitalisés.

d'une ligne à la page

PUBLICITE PUBLI-REPORTAGE CONCOURS
PUBLI-PROMOTION ANNONCES RELATIONS PUBLIQUES

Dans le cadre de la campagne de financement du Centre communautaire de loisir Sherbrooke inc., M. Daniel Roy, propriétaire du magasin Canadian Tire de la rue King Ouest, remet à M. Paul Lambert, président d'honneur de la campagne, un chèque de 1 500,00\$ en présence de M. Jean Pelchat, administrateur du Centre.

(Publi-promotion) 51807

Une campagne provinciale s'il le faut

EAST ANGUS (YR) — Le club Lions d'East Angus entend mener une campagne de sensibilisation à caractère provincial, si nécessaire, en vue d'obtenir du gouvernement du Québec la suppression pure et simple de la taxe de vente sur les repas et l'hôtellerie pour les organismes à but non lucratif. Le club d'East Angus fera connaître ses positions au congrès du club Lions du district, qui se tiendra au cours de la prochaine fin de semaine, à Victoriaville. Puis, par la suite il veut rejoindre tous les autres organismes bénévoles du Québec, afin de les sensibiliser.

nous fera perdre tous ceux qui travaillent gratuitement pour nos oeuvres», a-t-il poursuivi.

La taxe en soi n'est pas nouvelle. Elle existe depuis 29 ans, mais le club des Lions d'East Angus, fondé il y a 20 ans, s'est toujours refusé à acquiescer la facture, sans que le ministère du Revenu du Québec n'exerce de pressions. Ce fut toutefois différent cette année, alors qu'un inspecteur est venu visiter le club et lui faire part qu'il devait se conformer à la loi. Le club des Lions persiste dans son refus.

L'organisme en a appelé au ministre des Finances du Québec, M. Gérard-D. Levesque. En réponse à la lettre des Lions, M. Levesque a souligné que l'exemption du paiement demandé poserait un problème d'équité vis-à-vis les entreprises de restauration, car un consommateur est alors exempté du paiement de la taxe à certains endroits.

Un motocycliste perd la vie en heurtant une auto hors de contrôle

NOTRE-DAME-DE-HAM (YR) — Un motocycliste a perdu la vie dans une tragédie de la route survenue sur la route 261, à Notre-Dame-de-Ham, hier.

La victime a été identifiée comme étant Francis Beauchesne, 22 ans, du 81 rue Renaud à Victoriaville. La moto conduite par la victime est entrée en collision avec une auto conduite par Mme Lisette Lapointe, 689 rue Principale à Ham-Nord, vers 10h, hier avant-midi.

L'enquête menée par des agents du détachement de Weedon de la

Sûreté du Québec a été plutôt longue, car il a fallu plusieurs heures de recherches avant de pouvoir procéder à une identification formelle de la victime.

Le rapport de police indique que la voiture conduite par Mme Lapointe est d'abord descendue sur l'accotement pour ensuite retourner sur la voie asphaltée, obstruant la voie du motocycliste qui venait en sens inverse. Le véhicule conduit par M. Beauchesne a heurté l'aile droite avant de la voiture.

OBTENEZ

1 1/8% +

SUR LES

DÉPÔTS GARANTIS!

DE 1 AN ET PLUS

QUAND VOUS FAITES VERSER

LES INTÉRÊTS

DANS UN COMPTE D'ÉPARGNE

DU SHERBROOKE TRUST

Communiquez sans tarder avec un conseiller financier pour profiter de cette offre à durée limitée.

Offre en vigueur jusqu'au 30 juin 1989.

Ces taux sont non cumulatifs et ne peuvent s'ajouter à d'autres taux préférentiels.

75, Wellington Nord 563-4011 • Place Belvédère 563-3447
455, King Ouest 822-9555 • 2727, King Ouest 566-6212
Carrefour de l'Estrie 563-3331

SHERBROOKE TRUST

Participez à notre tirage de lecteurs de disque compact Sony (modèle "C.D.P. M27").

Membre du groupe **TRUSTCO GENERAL**

UN GROS ORDINATEUR DE BUREAU OU A LA MAISON

RABAIS JUSQU'À \$699

RABAIS \$130

- Imprimante DMP-132 (26-2814)
- Imprime jusqu'à 120 car./s
- Imprime sur différents types de papier
- Entraîneur intégré

369.00 ~~499.00~~

Liquidation

Imaginez la commodité d'avoir un ordinateur de bureau comme le Tandy 1000 TL (25-1601) à la maison. Vous donne accès à toutes les applications utilisées quotidiennement par les compagnies.

- Mémoire 640 K • MS-DOS 3.3 en ROM
- Compatible PC • Microprocesseur
- Logiciel 10 en 1 80286 DeskMate

Rabais de \$549 sur le TL (25-1601) avec un écran ambre TTL-5 (25-8055).

Total des prix cour. 2248.00 **solde 1699.00**

Ou rabais de \$699 à l'achat d'un 1000 TL (25-1601) avec écran couleur mixte RGB-11 (25-8056). Total des prix cour. 2698.00 **solde 1999.00**

\$1699.00 ~~2248.00~~

Logiciel et accessoires

ACHAT SPÉCIAL. Labels Unlimited. Imprime étiquettes à marges, de formats spéciaux, numérotées. 25-8518. PSF* 69.95 **49.95**

ACHAT SPÉCIAL. Program Director. Un organisateur de disque dur par menu. 25-8519. PSF 69.95 **49.95**

ACHAT SPÉCIAL. Mean 18. Défi de golf. 25-8521. PSF 49.95 **32.95**

Rabais jusqu'à 27% sur nettoyeurs pour unité de disque TrackMate™. Démagnétise. 3 1/2 po. 26-8016. Cour. 39.95 **solde 29.95**

5 1/4 po. 26-8017. Cour. 36.95 **solde 26.95**

*Prix suggéré par le fabricant

Le solde expire le 31 mai 1989

TANDY/Radio Shack

DIVISION INTERTAN CANADA LTEE

Disponible à tous les magasins Radio Shack, Centres d'ordinateur Tandy et détaillants participants

En matière de récupération

Victoriaville et Arthabaska en voie de se faire dépasser

par Maurice CLOUTIER

VICTORIAVILLE — Seules pendant longtemps dans le wagon de tête de la locomotive de la récupération, servant de modèles, les villes de Victoriaville et d'Arthabaska, assises sur leurs lauriers, sont menacées à brève échéance de perdre leur poste de commande.

Ce constat est fait par nul autre que Normand Maurice, enseignant et président de Récupération Bois-Francis, qui a cependant hésité longtemps avant de livrer sa pensée. Il est certes conscient de la portée de ses propos.

«Actuellement, d'autres villes manifestent beaucoup plus de dynamisme (que Victoriaville et Arthabaska). Des villes emploient des gens et affectent des ressour-

ces humaines pour se doter d'une politique en matière de gestion des déchets», fait remarquer M. Maurice.

Dans la région des Bois-Francis, ajoute-t-il, les villes n'ont jamais eu à réfléchir longuement sur le dossier de la récupération parce qu'elles ont compté sur la présence de Récupération Bois-Francis.

En ne jugeant pas opportun de

se donner une politique de gestion des déchets, les élus, explique-t-il, ont notamment ouvert la porte au fameux système de grands bacs roulants et fait avorter le projet d'implantation expérimentale d'un centre de compostage des matières putrescibles dans la région, à l'automne 1988. Le projet serait cependant repris par la firme privée Services sanitaires Gaudreau de St-Christophe d'Arthabaska.

Refusant de blâmer les villes, M. Maurice ne peut s'empêcher de dire que d'autres villes et d'autres régions sont maintenant plus susceptibles d'obtenir un centre de compostage des déchets lorsque le fonds mixte de 100 millions

pour le développement de la récupération entrera en opération l'automne prochain.

Appels de l'extérieur

A ce moment, d'autres villes risquent de prendre une longueur d'avance sur celles des Bois-Francis, qui avaient pourtant donné le ton à la récupération par le passé avec l'introduction de la cueillette sélective et l'appui des initiatives de Récupération Bois-Francis.

Aujourd'hui, M. Maurice constate curieusement que les services de l'organisme sont largement sollicités à l'extérieur qu'à l'intérieur de la région.

Certes, Normand Maurice ne le dit pas ouvertement, mais ses propos indiquent que les deux villes des Bois-Francis préfèrent ne pas remuer le dossier des déchets et laisser les coudées franches à la firme chargée du service de cueillette, Services sanitaires Gaudreau.

Cette situation n'est d'ailleurs pas étrangère à la décision de Récupération Bois-Francis de céder ses équipements de cueillette et de tri des matières récupérables à la firme privée.

A moins d'un revirement, d'une nouvelle impulsion, les villes des Bois-Francis risquent donc perdre leur titre de chefs de file de la récupération et du recyclage.

— Normand Maurice

Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler. A Secours-Amitié il y a quelqu'un pour t'écouter.

UNE LUEUR D'ESPOIR...

SECOURS/ AMITIÉ

Poste d'écoute: 564-2323
Sans frais d'appel: Woodon



LAC-MÉGANTIC
RICHMOND
ASBESTOS
composez 0 et
demandez Zenith 5-3060
À TOUTE HEURE DU JOUR
— ET DE LA NUIT



Normand Maurice

Taxes triplées: des contribuables de Ste-Victoire en état de choc

STE-VICTOIRE (MC) — Quelques contribuables de Ste-Victoire sont en état de choc depuis qu'ils ont appris que les travaux d'aqueduc et d'égouts entrepris le long de l'avenue Pie X feront tripler leur compte de taxes municipales.

D'ailleurs, pas moins de 27 contribuables, dont certains plutôt mécontents, ont assisté lundi soir à une assemblée d'information donnée par le conseil municipal de Ste-Victoire.

Le contribuable possédant une propriété évaluée à 70 000 \$ verra son compte de taxes grimper de 587 \$ (actuellement) à 1709 \$, incluant les taxes de services, à la suite de l'entrée en opération du système d'aqueduc et d'égouts sur l'avenue Pie X.

Des contribuables sont d'autant plus furieux qu'ils possédaient déjà leur propre puits et leur fosse septique. Et, si le contribuable refuse notamment le service d'eau potable, la municipalité lui fera tout de même payer la taxe d'eau.

L'extension du réseau d'aqueduc et d'égouts à l'avenue Pie X est réalisée présentement dans le cadre des travaux de réfection et d'élargissement de cette rue, qui sert de voie de contournement d'une partie de la Ville de Victoriaville.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

MÉCANICIEN DEMANDÉ

avec 4 à 5 ans d'expérience en mécanique générale.

Communiquez au:

864-9320

Soir: **847-1253**

52247

REPRÉSENTANT

Compagnie d'alimentation recherche un représentant d'expérience pour un territoire dans les Cantons de l'Est.

Le candidat sera préférablement bilingue et sera aguerri aux techniques de vente dans les marchés d'alimentation.

La compagnie offre un salaire de base plus un intéressant programme de bonification et d'allocation de dépenses.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

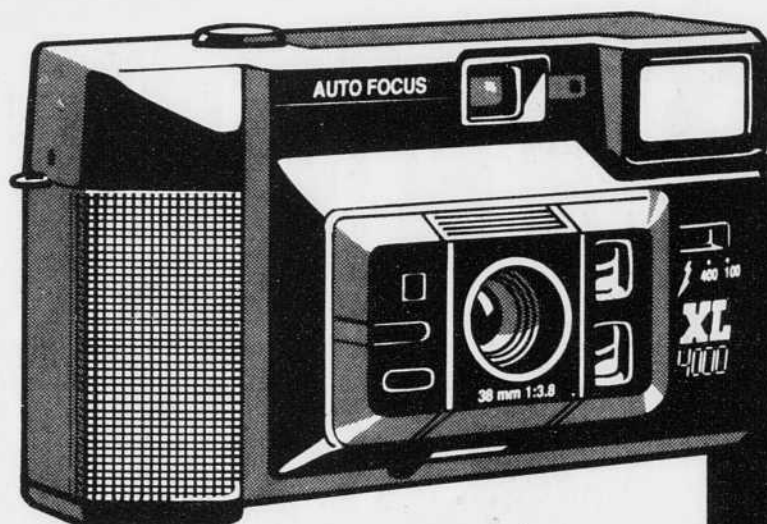
Directeur des ventes

4435, rue Duimet
Sherbrooke, Qué.

J1L 1Y4

52230

CET ÉTÉ, NOS PRIX ENLÈVENT LE HAUT!



APPAREILS DIRAMIC 35MM
DE 29,99\$ À 79,99\$
ÉCONOMISEZ DE 10\$ À 30\$ ET OBTENEZ
EN PRIME UN FILM KODACOLOR
DÉVELOPPEMENT COMPRIS

3 FILMS DIRA COLOR
~~11,99\$~~ 8,99\$
EN PRIME! 6\$ DE BONS-RABAIS
SUR DÉVELOPPEMENT

2 FILMS DIRA COLOR
24 POSES, 35MM OU FORMAT 110
DÉVELOPPEMENT COMPRIS
~~27,98\$~~ 19,99\$

AVEC DÉVELOPPEMENT PHOTO OBTENEZ
7\$ DE BONS-RABAIS
3\$ SUR LAMINAGE 2\$ SUR AGRANDISSEMENT
2\$ SUR 5 RÉIMPRESSIONS



DIRECT FILM

Offres valables jusqu'au 30 juin 1989.

52189

La LAB s'oppose à la demande d'arbitrage formulée par les cols blancs

THETFORD MINES — Dans une lettre adressée au ministre du Travail, Yves Séguin, le vice-président aux ressources humaines de la compagnie LAB Chrysotile, Yvonnick Bolduc, indique son opposition à la requête formulée par le syndicat CSN des employés de bureau quant à la nomination d'un arbitre pour régler le litige concernant la signature d'une convention collective de travail.

M. Bolduc soutient que la demande d'arbitrage est injustifiée et devrait être refusée du fait qu'il ne s'agit pas d'une première convention collective pour le groupe de salariés visés par l'accréditation, chacun de ces salariés ayant déjà eu ses conditions de travail établies antérieurement par une convention collective.

En outre, M. Bolduc affirme que la partie syndicale n'a pas fait tous les efforts nécessaires pour conclure une entente et qu'il est nettement prématuré de prétendre que l'intervention du conciliateur a été infructueuse. A cet effet, il souligne l'incapacité du

syndicat d'obtenir de ses membres un mandat de compromission sur les acquis de certains salariés, son incapacité à dégager chez ses membres un consensus sur la constitution de la liste d'ancienneté, les longs délais à faire connaître à la compagnie l'ensemble de sa position ainsi que l'absence de contre-proposition syndicale en réponse aux dernières offres patronales.

Le vice-président de LAB explique au ministre Séguin la situation complexe au regard de certains points, notamment les importantes différences des régimes d'assurance-groupe et de retraite ainsi que les écarts majeurs dans

certaines échelles salariales et ce, en comparant les conditions des trois groupes de cols blancs, maintenant regroupés en une seule unité.

M. Bolduc précise que les propositions patronales auraient pour effet de normaliser la situation tout en fournissant aux salariés des niveaux avantageux de prestations d'assurance et de retraite. Mais, selon lui, le principe de base du syndicat consiste, dans chaque cas où une différence existe, à ramener tous les salariés au plus haut dénominateur et ensuite négocier une augmentation.

D'autre part, M. Bolduc profite de la circonstance pour réfuter certaines accusations syndicales. Pour lui, le fait de modifier le texte de certaines propositions refusées par les syndiqués constitue une preuve de recherche de solutions et non de mauvaise foi.

En outre, M. Bolduc rappelle que LAB est le résultat d'une rationalisation des opérations de compagnies d'amiante, ce qui a permis de stabiliser l'emploi et d'améliorer les facilités de production. «Nous sommes fiers des ré-

sultats obtenus à date. Il ne s'agit pas pour LAB d'être belliqueuse, mais de continuer d'accomplir sa mission.»

La compagnie obtient une injonction

THETFORD MINES — Le juge Jacques Delisle de la Cour supérieure du district judiciaire de Frontenac s'est rendu à la requête déposée par la compagnie LAB Chrysotile Inc. de Thetford Mines en acceptant d'émettre une injonction interlocutoire devant demeurer en vigueur jusqu'au jugement final.

Par cette ordonnance, les membres du syndicat CSN des employés de bureau de LAB ou toute autre personne devront se conformer à des directives précises lors de manifestations aux abords des propriétés de la compagnie.

Toutefois, le magistrat a modifié certaines dispositions de la requête déposée par l'employeur. Ainsi, le nombre maximum de piqueteurs sera de 27 au lieu de 4 au

siège social et de 4 aux abords de l'une ou l'autre des divisions Bell, British Canadian et Lac d'Amiante. Le rayon de 20 pieds n'a pas été retenu par le juge Delisle.

Malgré l'émission de cette injonction interlocutoire, les cols blancs n'entendent pas abandonner la lutte. Hier après-midi, ils ont mandaté à 98 pour cent leur comité de stratégie à recourir à des débrayages pouvant maintenant dépasser 48 heures, sans pour autant se rendre jusqu'à une grève générale illimitée.

Encore, hier, ils ont refusé de se présenter à l'ouvrage. Depuis le début de la présente semaine, ils n'auront travaillé qu'une demi-journée, soit mardi matin.

50743

Le conseil jardin

Centres JARDIN serres et pépinières

Gagnon BOTANIX

LES EXPERTS-CONSEILS

en collaboration avec

la tribune

2480, King Est, Fleurimont 564-0044

4600, boul. Bourque, Rock Forest 564-7884

989, Child, Coaticook 849-7934

50743

50743

Est-ce que ceci représente les joies de la cuisson, ou bien est-ce ceci?

Shepherd 1210. Comprend une bouteille de propane remplie, de 20 lb. - Puissance de cuisson de 40 000 Btu. - Surface de cuisson de 523 po.

ENTièrement ASSEMBLÉ, VÉRIFIÉ POUR LA SÉCURITÉ ET LIVRÉ 219,000\$

Hâtez-vous, l'offre se termine le 28 juillet 89

Heures d'ouverture: lundi au ven.: 8h00 à 17h00 samedi: 8h00 à 12h00

3001, rue King Est Fleurimont (Sherbrooke) (819) 569-9021

Supérieur Propane Inc. SERVICE ÉCONOMIE-CHOIX

51685X

LANCEMENT DE LA SAISON

PROFITEZ D'UNE TRENTE CES AUBAINES

ENTIÈREMENT ÉQUIPÉE

9,999\$

INSTALLATION INCLUSE AUCUN SOUS-CONTRACTANT!

Piscine creusée de 15' x 30' Modèle "RIO"

Avec filtre, écumoire, trousse d'analyse d'eau, aspirateur, boyau 1 1/2 po., manche télescopique, support à manche, épuisette, drain de fond, 2 retours d'eau, plomberie.

En acier recouverte de résine, structure garantie 30 ans 100% (transférable).

EN PRIME: 280 pi. ca. de trottoir

599\$

QUANTITÉS ET CHOIX DE COULEURS LIMITÉS

À PARTIR DE 1,590\$

Piscine hors-terre

Recouverte de vinyle avec montants et rebords 6 po. Avec filtre, écumoire, deck, nécessaire d'entretien, manche télescopique, sable, crochet, thermomètre, plomberie.

Garantie 15 ans (mur et structure)

44⁹⁹\$

Chaise de patio, réglage 4 positions. N°7264

2/25\$

Chaises de patio empilables, n°7265

Ensemble de meubles pour patio

- 4 chaises "Bahia"
- Table Davos "Royal Suisse", n°7150
- 4 coussins en textile, n°3050
- Parasol régulier 7 1/2 po. en textile super opaque
- Base en ciment

Quantités et choix de couleurs limités

JETEZ UN COUP D'OEIL SUR CES SPÉCIAUX

SUPER SPÉCIAL

BÂTONNET DE CHLORE STABILISÉ TREVI

2 X 6 KG

99⁹⁹\$

SPÉCIAL

CHLORE SEC GRANULÉ HTH, 22,7 KG

Prime: Avec tout achat de 2 contenants de 22,7 Kg de chlore sec HTH, vous recevrez GRATUITEMENT UN PICHET À POMPE!

79⁹⁹\$

SPÉCIAL

CHLORE SEC GRANULÉ 70% "HI-CHLON"

99⁹⁹\$

2/20 KG

SPÉCIAL

RONDELLES CHLORE STABILISÉ (35 RONDELLES DE 200 G CH)

PRIME: ACHETEZ 7 KG ET RECEVEZ GRATUITEMENT 1 KG!

59⁹⁹\$

7 KG

SPÉCIAUX

ALGUECIDE FORMATS 4 L OU 8 L

2/1

Heures d'ouverture: Lun. au ven.: 9h à 21h Samedi: 9h à 17h Dimanche: 10h à 17h (pour piscines seulement)

MasterCard VISA

1597 GALT EST FLEURIMONT 823-1100

L'EXPÉRIENCE PAR EXCELLENCE

TREVI

51339x

Dans le dossier de l'importation de déchets américains en sol estrien

Lapierre dénonce l'inertie d'Ottawa

par Michel MORIN

SHERBROOKE — Le député de Shefford aux Communes, Jean Lapierre, dénonce l'inertie du gouvernement conservateur, dans le dossier de l'importation des déchets américains en sol estrien.

Prenant la parole, hier, lors de la période des questions aux Communes, le député Lapierre a reproché au ministre de l'Environnement Lucien Bouchard et à son homologue du Revenu, Otto Jelinek (de qui relève les postes douaniers), leur lenteur à intervenir dans cette affaire, malgré des engagements fermes pris en décembre dernier.

«Le 14 décembre dernier, Lucien Bouchard annonçait à une délégation de l'Estrie qu'il allait intervenir rapidement pour que cesse cette pratique. Depuis, le

ministère provincial de l'Environnement a fait son travail, mais pas le fédéral. Au niveau du commerce international, c'est à Ottawa à intervenir, pas à Québec. Tout le monde attend un geste, mais rien ne se fait. C'est pourtant pas sorcier: il suffit de prendre le mal à sa source. Il ne reste plus qu'à fermer les frontières aux déchets américains», de décrier avec fougue Jean Lapierre.

Malgré une modification à la Loi provinciale sur la qualité de l'environnement, le commerce des déchets semble avoir repris de plus belle en Estrie. Jean Lapierre dit savoir que des camions en provenance des États-Unis continuent d'entrer au pays — et en particulier en Estrie — dans le



Jean Lapierre

but de déverser leur contenu de rebuts.

Or, pour mettre fin à cette pratique, le gouvernement provincial est totalement impuissant. Seule une intervention fédérale pourrait redresser la situation.

«L'Estrie, comme toutes les autres régions du Québec d'ailleurs, n'a pas à prendre les poubelles des autres, de soutenir Jean Lapierre. J'ai demandé aux ministres de l'Environnement et du Revenu ce qu'ils entendaient faire, mais les réponses ont été très évasives. Pourtant, ça ne prendrait que trois minutes pour changer la réglementation. On n'a pas besoin de 52 réunions avant d'arriver à quelque chose de concret.»

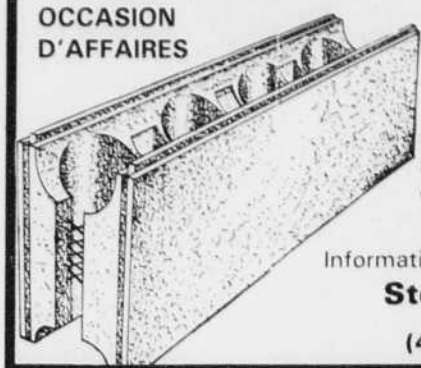
Mobilisation

L'entrée en Estrie de déchets

américains, parmi lesquels on retrouve notamment des vieux réfrigérateurs contenant du fréon «le pire ennemi de la couche d'ozone» selon Jean Lapierre, constituera un véritable cheval de bataille pour l'opposition.

«Nous comptons revenir à la charge semaine après semaine, de poursuivre le député de Shefford. Il faut que la région se mobilise et fasse front commun pour forcer le gouvernement à faire ses devoirs.»

OCCASION D'AFFAIRES



BLOC THERMOFORME

Nous recherchons distributeurs-installateurs pour faire la vente des fameux coffrages isolants "Thermoforme".

Informations:

Ste-Marie de Beauce
(418) 387-4841

52232

Étude sur les modalités de gestion de la catastrophe de St-Basile

par Rollande PARENT

MONTREAL (PC) — Les résultats d'une étude portant sur les modalités de gestion de la catastrophe écologique de Saint-Basile-le-Grand se trouvent entre les mains du Comité provincial de la protection civile depuis le 13 janvier, sans qu'aucun élément n'ait été rendu public jusqu'ici.

Au bureau de la protection civile, on prévoit une rencontre "prochaine" du comité exécutif à ce sujet, mais on ajoute que la date n'est pas arrêtée.

L'auteur de l'étude, Hélène Denis, de l'École polytechnique, a toutefois obtenu l'autorisation d'en dévoiler prudemment certains éléments, cette semaine, dans le cadre du congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS).

A l'issue de 84 entrevues menées auprès de gens ayant été mêlés de près à l'incendie de l'entrepôt de BPC, en raison de leurs fonctions, Mme Denis note que subsistent encore aujourd'hui les deux écoles de pensée qui ont divisé les principaux responsables gouvernementaux, municipaux et autres tout au long de la crise.

Certains croient toujours en avoir trop fait et persistent à croire que les analyses auraient dû être limitées à la détection des taux de BPC; d'autres estiment qu'il était nécessaire de vérifier également les taux de dioxines et furannes pour rassurer la population.

Cette polarisation vient de ce qu'il y avait incertitude sur la nature des matières incendiées. «Cela a influencé toute la suite», a fait remarquer la chercheuse.

Il y a aussi eu divergence d'opinions sur le bien-fondé d'utiliser de la mousse plutôt que de l'eau pour venir à bout du brasier.

Le cas d'Alain Chapleau: l'enquête tire à sa fin

MONTREAL (PC) — L'enquête interne de la Sûreté du Québec (SQ) visant à savoir s'il y a eu violation des droits fondamentaux d'Alain Chapleau, arrêté à la suite de l'incendie de BPC de Saint-Basile-le-Grand, tire à sa fin.

L'agent Richard Meloche, de la Sûreté du Québec de Sept-Îles, a mené à cette fin des interrogatoires auprès de hauts gradés de la SQ, notamment, durant la dernière semaine d'avril et la première de mai.

La semaine dernière, l'agent Meloche poursuivait son travail à Montebello où il rencontrait le Comité des plaintes de la SQ.

Rejoint au téléphone mardi, l'agent Meloche s'est contenté de dire que l'enquête «est sur le point de se terminer».

Arrêté peu après l'incendie, à la fin d'août 1988, Alain Chapleau avait séjourné en prison jusqu'à la tenue de son procès cinq mois plus tard sous des accusations d'avoir mis le feu à l'entrepôt.

Le procès tourna court quand le juge Réjean Paul déclara inadmissible la preuve policière.

Le vidéo de l'interrogatoire a eu l'heur de le convaincre que la preuve avait été illégalement recueillie.

Fausse alerte à la bombe à Gentilly-II

BECANCOUR (PC) — Quelque 600 employés ont été évacués hier après-midi à la centrale nucléaire Gentilly-II, à Bécancoeur, à la suite d'une fausse alerte à la bombe.

L'appel avait été reçu par l'Association nucléaire canadienne, à Toronto, vers 13 h 30.

Les employés d'Hydro-Québec ont quitté les installations de Gentilly-II, à l'exception des opérateurs de la salle de commande, qui ont été autorisés à rester en poste pour assurer l'arrêt du réacteur, au cas où cette mesure aurait été nécessaire.

Les travailleurs ont pu réintégrer la centrale vers 15 heures après une fouille minutieuse de la centrale.

Si votre fournaise vous donne des frissons...



En matière de chauffage, Esso vous donne toujours la solution. Être bien chez soi, bien au chaud, c'est la moindre des choses. Confort au foyer Canada vous donne toutes les raisons d'exiger le confort le plus parfait: chez nous, vous avez droit aux meilleurs produits, au meilleur service, et même si le confort n'a pas de prix, aux meilleures économies!

1\$ C'EST DONNÉ!

36^{95\$*}
PAR MOIS

Si vous louez une fournaise de Confort au foyer Canada, en plus de profiter de la haute technologie de nos appareils, vous pourrez économiser jusqu'à 24% sur votre consommation de mazout. Notre plan de location de 5 ans vous donne plusieurs avantages: un plan de protection d'une valeur de 500\$

pour toute la durée de la location, un service de réparation d'urgence jour et nuit et, en bout de ligne, pour seulement 1\$, vous êtes propriétaire de votre fournaise!

AVANT LE 1^{er} AOÛT, C'EST GAGNÉ!

Si vous profitez de cette offre avant le 1^{er} août 1989, vous pourrez participer à six grands tirages! De plus, vous ne commencerez à payer que le 1^{er} octobre de la même année, en paiements différés, pour ainsi mieux planifier vos dépenses de chauffage.

2 climatiseurs

D'une valeur de 3 425\$ chacun, 2 appareils de climatisation pour encore plus de confort dans votre foyer. Quelle que soit la période de l'année, Esso prend plaisir à vous dorloter.

2 filtres électroniques

Aujourd'hui quand on parle confort, la qualité de l'air est une priorité. Vous pouvez aussi gagner l'un des 2 filtres électroniques à air Electro Air, modèle SS10. Prenez une grande respiration... c'est peut-être votre nom qui sera tiré!

2 radiateurs décoratifs

Un peu de luxe fait aussi partie du confort. Embellissez votre décor! Courez la chance de gagner l'un des 2 radiateurs décoratifs Acova, modèle porte-serviettes Scala. Finis les frissons après la douche ou le bain!

Si votre fournaise vous a donné des frissons cet hiver, rien ne sert de vous en faire! Confort au foyer Esso s'occupe de tout. Appelez sans tarder Confort au foyer Esso. Pour les résidents de Sherbrooke: **(819) 569-9744**. Pour les résidents de Richmond: **(819) 826-2575**.

* Installation régulière. Fournaise à air pulsé. Taxe incluse, base 60 mois.

LE CLIMAT IDÉAL

Esso Confort au foyer Canada

* Certains produits ou services peuvent ne pas être offerts dans votre région.

18e BUFFET DES NATIONS DU SERVICE D'AIDE AUX NÉO-CANADIENS

METS DE 40 PAYS

Billets en vente
au 172, rue Short
du lundi au vendredi
entre 9h00 et 16h00 du 8 au 26 mai

RENSEIGNEMENTS:
566-5373



51569



Le 27 mai à 19h00 à Sherbrooke de l'activité physique (CAP) **COMPLÈT**

1956 - 1989



33

ANS DE SERVICES PERSONNALISES

au **33**, RUE PRINCIPALE SUD, WINDSOR



CHEZ NOUS...

ÇA SE NÉGOCIE...

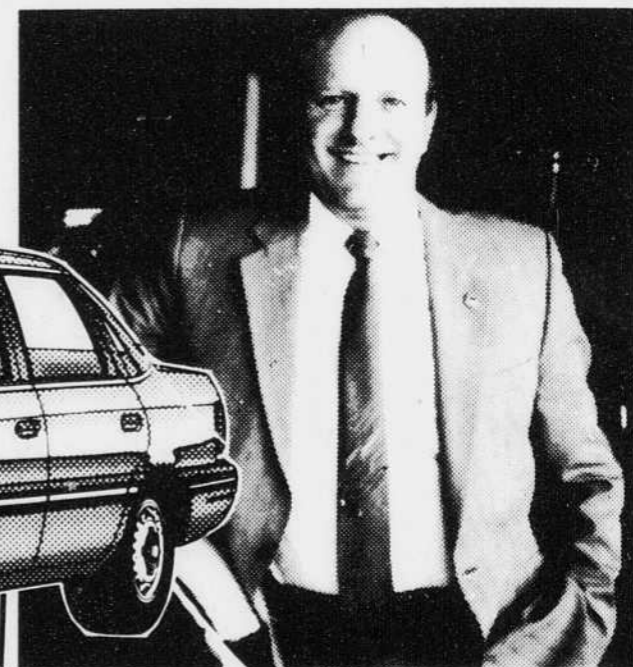
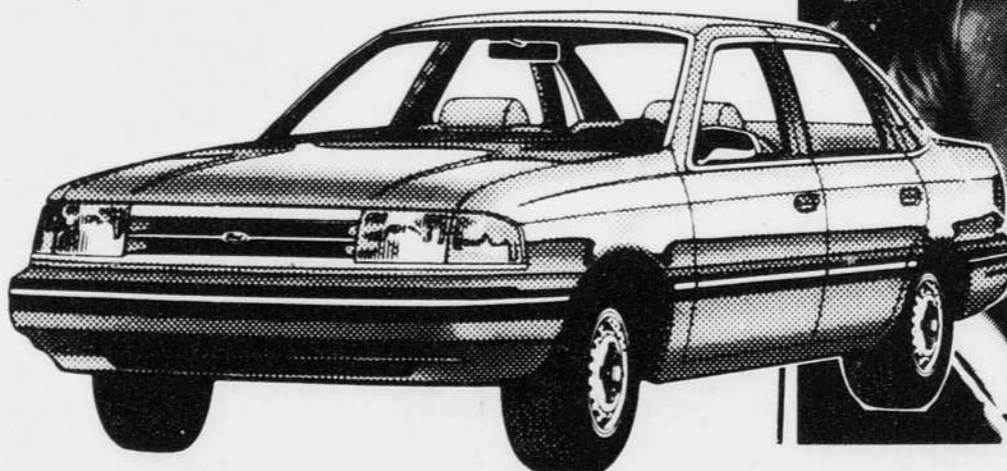
TOUJOURS MIEUX!!!

10,995\$

* t.t.p. en sus

ET LE CLIMATISEUR SANS SUPPLÉMENT OU L'ENSEMBLE AVEC TRANSMISSION AUTOMATIQUE SANS SUPPLÉMENT

* Pour un temps limité



SUR NOS

TEMPO L - TOPAZ L

BERLINE 4 PORTES

PEUVENT ETRE VENDUS CHEZ CHAMPAGNE A PRIX MOINDRES!



33, rue Principale sud, Windsor 845-5432